

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Noms, numéro et nombre de personnes desservies des réseaux d'aqueduc à Saguenay :

- Arrondissement de La Baie	X0010037	18 000
- Chicoutimi (Chicoutimi)	X0010041	48 000
- Chicoutimi (Chicoutimi-Nord)	X0010042	14 000
- Laterrière	X0010473	4 900
- Centre Plein Air du Portage	X0010671	22
- Jonquière (Jonquière / Kénogami)	X0009974	32 000
- Jonquière (secteur Arvida)	X0009975	21 000
- Shipshaw (puits)	X0010151	2 100
- Lac Kénogami (Pointe de Sable)	X0008044	500
- Rampe mise à l'eau Lac Kénogami	X2015855	50

Nom du responsable légal des installations de distribution : Bruno Taillon, ingénieur

Ce bilan a été préparé conformément aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP). Ce règlement québécois est administré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Pour obtenir plus d'informations sur ce bilan, communiquez au 418 698-3000 ou écrivez à info@ville.saguenay.qc.ca

Table des matières

Microbiologie – eau distribuée	3
Substances inorganiques – eau distribuée	4
Substances inorganiques – eau distribuée (plomb et cuivre)	5
Trihalométhanes – eau distribuée	6
Substances organiques – eau distribuée	7
Turbidité – eau distribuée	9
Paramètres non-normés – eau distribuée	10
Tableaux des dépassements de norme sur l’eau potable.....	12
Nom et signature des personnes ayant préparé le présent rapport	15

Microbiologie – eau distribuée

Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Les échantillons sont prélevés chaque semaine sur des points d'échantillonnage dédiés.

Réseau de distribution	Arr. de La Baie	Chicoutimi (Chicoutimi)	Chicoutimi (Chicoutimi-Nord)	Laterrière	Centre Plein Air du Portage	Jonquière (Jonquière / Kénogami)	Jonquière (secteur Arvida)	Shipshaw (puits)	Lac Kénogami (Pointe de Sable)	Rampe mise à l'eau Lac Kénogami
Échantillons exigés annuellement	216	576	312	96	14	432	288	96	48	4
Échantillons prélevés annuellement	326	590	381	101	26	433	297	138	49	5
Dépassements à la norme des E. coli	2	0	1	0	0	0	0	4	0	0
Dépassements à la norme des coliformes totaux	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0

Substances inorganiques – eau distribuée

Article 14 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

	Échantillons exigés annuellement	Arr. de La Baie	Chicoutimi (Chicoutimi)	Chicoutimi (Chicoutimi-Nord)	Laterrière	Centre Plein Air du Portage	Jonquière (Jonquière / Kénogami)	Jonquière (secteur Arvida)	Shipshaw (puits)	Lac Kénogami (Pointe de Sable)	CMA	Unités
Nitrates + Nitrites	4	0,14	0,54	0,74	0,14	<0,02	0,27	0,17	0,72	0,5	10,0	mg/L
Antimoine (Sb)	1	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	<0,0030	0,006	mg/L
Arsenic (As)	1	<0,00030	<0,00030	<0,00030	<0,00030	<0,00030	<0,00030	<0,00030	<0,00030	<0,00030	0,010	mg/L
Baryum (Ba)	1	0,1	<0,020	<0,020	0,082	<0,020	<0,020	<0,020	0,064	0,038	1,0	mg/L
Bore (B)	1	0,057	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	<0,050	5,0	mg/L
Cadmium (Cd)	1	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	0,005	mg/L
Chrome total (Cr)	1	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	<0,0050	0,050	mg/L
Cyanure (CN)	1	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	<0,003	0,20	mg/L
Fluorure (F)	1	0,2	<0,10	<0,10	0,15	<0,10	<0,10	<0,10	0,3	0,18	1,50	mg/L
Manganèse (Mn)	0	0,016	0,0041	<0,0030	<0,0030	N/A	0,015	0,0075	0,025	<0,0030	0,12	mg/L
Mercure (Hg)	1	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	<0,00010	0,001	mg/L
Sélénium (Se)	1	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	<0,0010	0,010	mg/L
Uranium (U)	1	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	<0,0020	0,020	mg/L

CMA : Concentration maximale acceptable selon le Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Lorsque plusieurs échantillons sont exigés annuellement, le résultat le plus élevé est inscrit au tableau.

N.B. : Le symbole < signifie que le résultat est inférieur à la limite de détection de la méthode d'analyse.

Aucun dépassement de la norme pour ces paramètres

Substances inorganiques – eau distribuée (plomb et cuivre)

Article 14.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Échantillons prélevés chez les citoyens.

	Arr. de La Baie	Chicoutimi (Chicoutimi)	Chicoutimi (Chicoutimi- Nord)	Laterrière	Jonquière (Jonquière / Kénogami)	Jonquière (secteur Arvida)	Shipshaw (puits)	Lac Kénogami (Pointe de Sable)	CMA	Unités
Échantillons exigés annuellement	10	20	10	5	20	20	5	2		
Échantillons prélevés annuellement	7	10	2	0	6	10	0	1		
Cuivre minimum	0,140	0,010	0,100	N/A	0,004	0,000	N/A	0,084		mg/L
Cuivre maximum	0,240	0,041	0,120	N/A	0,043	0,270	N/A	0,084	1,0	mg/L
Cuivre moyen	0,190	0,035	0,110	N/A	0,002	0,039	N/A	0,084		mg/L
Plomb minimum	<0,0010	<0,0010	0,0017	N/A	<0,0010	0,0000	N/A	0,0017		mg/L
Plomb maximum	<0,0010	0,0074	0,0042	N/A	0,0023	0,0017	N/A	0,0017	0,005	mg/L
Plomb moyen	<0,0010	0,0007	0,0030	N/A	0,0014	0,0003	N/A	0,0017		mg/L

CMA : Concentration maximale acceptable selon le Règlement sur la qualité de l'eau potable.

N.B. : Le symbole < signifie que le résultat est inférieur à la limite de détection de la méthode d'analyse.

Trihalométhanes – eau distribuée

Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

	Chicoutimi (Chicoutimi)	Chicoutimi (Chicoutimi- Nord)	Jonquière (Jonquière / Kénogami)	Jonquière (secteur Arvida)	Lac Kénogami (Pointe de Sable)	CMA	Unités
Échantillons exigés par trimestre	4	4	4	4	1		
Nombre d'échantillons respecté chaque trimestre	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
Chloroforme	56	41	59	48	6		µg/L
Bromoforme	<1	<1	1	2	4		µg/L
Bromodichloro-méthane	3	4	3	3	3		µg/L
Chlorodibromo méthane	<1	<1	<1	<1	<1		µg/L
Trihalométhanes totaux	59	45	62	51	9	80	µg/L

CMA : Concentration maximale acceptable selon le Règlement sur la qualité de l'eau potable.

La norme des trihalométhanes totaux est la concentration moyenne maximale calculée sur quatre trimestres.

N.B. : Le symbole < signifie que le résultat est inférieur à la limite de détection de la méthode d'analyse.

Aucun dépassement à la norme pour les trihalométhanes.

Substances organiques – eau distribuée

Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

	Arr. de La Baie	Chicoutimi (Chicoutimi)	Chicoutimi (Chicoutimi-Nord)	Jonquière (Jonquière / Kénogami)	Jonquière (secteur Arvida)	CMA	Unités
Pesticides							
Atrazine et ses métabolites	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	3,5	µg/L
Carbaryl	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	70	µg/L
Carbofurane	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	70	µg/L
Chlorpyrifos	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	70	µg/L
Diazinon	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	14	µg/L
Dicamba	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	85	µg/L
Dichloro-2,4 - phénoxyacétique, acide (2,4-D)	<0.04	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	70	µg/L
Diquat	<10	<10	<10	<10	<10	50	µg/L
Diuron	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	110	µg/L
Glyphosate	<10	<10	<10	<10	<10	210	µg/L
Métolachlore	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	35	µg/L
Métribuzine	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	60	µg/L
Paraquat (en dichlorures)	<0.84	<0.84	<0.84	<0.84	<0.84	7	µg/L
Piclorame	<0.07	<0.07	<0.07	<0.07	<0.07	140	µg/L
Simazine	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	9	µg/L
Trifluraline	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	35	µg/L

CMA : Concentration maximale acceptable selon le Règlement sur la qualité de l'eau potable.

N.B. : Ce tableau contient des données datant de 2024. Ces analyses sont exigées tous les trois ans.

N.B. : Le symbole < signifie que le résultat est inférieur à la limite de détection de la méthode d'analyse.

Aucun dépassement de la norme pour les substances organiques.

Substances organiques – eau distribuée

Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

	Arr. de La Baie	Chicoutimi (Chicoutimi)	Chicoutimi (Chicoutimi-Nord)	Jonquière (Jonquière / Kénogami)	Jonquière (secteur Arvida)	CMA	Unités
Autres substances organiques							
Benzène	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	0,5	µg/L
Benzo(a)pyrène	<0.003	<0.003	<0.003	<0.003	<0.003	0,01	µg/L
Chlorure de vinyle	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	2	µg/L
Dichloro-1,1 éthylène	<0.20	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	10	µg/L
Dichloro-1,2 benzène	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	150	µg/L
Dichloro-1,4 benzène	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	5	µg/L
Dichloro-1,2 éthane	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	5	µg/L
Dichlorométhane	<0.90	<0.90	<0.90	<0.90	<0.90	50	µg/L
Dichloro-2,4 phénol	<0.30	<0.30	<0.30	<0.30	<0.30	700	µg/L
Monochlorobenzène	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	60	µg/L
Pentachlorophénol	<0.40	<0.40	<0.40	<0.40	<0.40	42	µg/L
Tétrachloroéthylène	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	25	µg/L
Tétrachloro-2,3,4,6 phénol	<0.40	<0.30	<0.30	<0.30	<0.30	70	µg/L
Tétrachlorure de carbone	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	5	µg/L
Trichloro-2,4,6 phénol	<0.40	<0.40	<0.40	<0.40	<0.40	5	µg/L
Trichloroéthylène	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	<0.10	5	µg/L

CMA : Concentration maximale acceptable selon le Règlement sur la qualité de l'eau potable.

N.B. : Ce tableau contient des données datant de 2024. Ces analyses sont exigées tous les trois ans.

N.B. : Le symbole < signifie que le résultat est inférieur à la limite de détection de la méthode d'analyse.

Aucun dépassement de la norme pour les substances organiques.

Turbidité – eau distribuée

Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

Mois	Arr. de La Baie	Chicoutimi (Chicoutimi)	Chicoutimi (Chicoutimi-Nord)	Laterrière	Centre Plein Air du Portage	Jonquière (Jonquière / Kénogami)	Jonquière (secteur Arvida)	Shipshaw (puits)	Lac Kénogami (Pointe de Sable)	Valeur limite	Unités
Janvier	0,2	0,2	0,3	0,2	N/A	0,2	0,2	0,1	0,2	5,0	uTN
Février	0,3	0,5	0,7	0,3	N/A	0,6	0,3	0,2	0,6	5,0	uTN
Mars	0,2	2,7	0,4	0,2	N/A	0,2	0,3	0,2	0,3	5,0	uTN
Avril	0,2	0,2	<0,1	0,5	N/A	<0,1	0,1	0,1	0,2	5,0	uTN
Mai	0,3	<0,1	0,3	<0,1	N/A	0,1	<0,1	0,1	<0,1	5,0	uTN
Juin	0,5	0,4	0,7	0,2	0,1	0,3	0,1	0,3	0,5	5,0	uTN
Juillet	0,9	0,2	0,2	<0,1	<0,1	<0,1	0,3	<0,1	<0,1	5,0	uTN
Août	0,6	0,3	0,6	<0,1	0,1	0,1	1	<0,1	<0,1	5,0	uTN
Septembre	0,5	0,4	0,4	<0,1	0,3	0,2	0,6	0,2	0,3	5,0	uTN
Octobre	1	0,3	0,3	0,1	0,2	<0,1	0,2	<0,1	<0,1	5,0	uTN
Novembre	0,4	0,3	0,4	<0,1	<0,1	0,2	0,1	<0,1	0,3	5,0	uTN
Décembre	0,6	0,6	<0,1	<0,1	<0,1	0,4	0,3	<0,1	0,7	5,0	uTN

La turbidité maximale acceptable au Règlement sur la qualité de l'eau potable est de < 5,0 uTN.

N.B. : Le symbole < signifie que le résultat est inférieur à la limite de détection de la méthode d'analyse.

Aucun dépassement de la norme pour la turbidité.

Paramètres non normés – eau distribuée

Les caractéristiques de l'eau inscrites dans les tableaux ci-dessous ne font pas l'objet de normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Elles sont inscrites ici à titre informatif.

Les caractéristiques ci-dessous peuvent varier légèrement au cours de l'année. Pour cela, veuillez considérer une marge d'écart de 5 %.

	Arr. de La Baie	Chicoutimi (Chicoutimi)	Chicoutimi (Chicoutimi-Nord)	Laterrière	Centre Plein Air du Portage	Jonquière (Jonquière / Kénogami)	Jonquière (secteur Arvida)	Shipshaw (puits)	Lac Kénogami (Pointe de Sable)	Unités
pH	7,57	7,67	7,79	7,78	8,08	7,50	7,71	7,56	7,48	-
Alcalinité	194	17	57	109	106	15	16,6	180	180	mg/L HCO₃
Dureté totale	221	41	71	124	100	26	20	170	210	mg/L CaCO₃
Dureté calcique	183	33	59	108	70	18	16	130	200	mg/L CaCO₃
Calcium (Ca)	73	13,0	23,5	43,1	28	7,2	6,4	52	80	mg/L
Dureté magnésienne	39	8	13	16	30	8	4	40	10	mg/L CaCO₃
Magnésium (Mg)	9,34	1,99	3,07	3,9	7,32	2	0,98	10	2,7	mg/L
Aluminium (Al)	N/A	0,04	0,02	N/A	0	N/A	0,052	N/A	N/A	mg/L
Cuivre (Cu)	0,011	0,000	0,053	N/A	0	N/A	0,001	N/A	N/A	mg/L
Fer (Fe)	0,114	0,015	0,053	<0,1	0,082	0,010	0,126	<0,1	<0,060	mg/L
Manganèse (Mn)	0,023	0,014	0,014	<0,0010	0,057	0,015	0,007	0,079	<0,0010	mg/L
Turbidité	0,76	0,14	0,33	<0,10	0,66	N/A	0,13	<0,10	<0,10	uTN
Couleur	2,7	0,00	2,25	<2	4	N/A	0	<5	<2	uCV

Paramètres non normés – eau distribuée

	Arr. de La Baie	Chicoutimi (Chicoutimi)	Chicoutimi (Chicoutimi-Nord)	Laterrière	Centre Plein Air du Portage	Jonquière (Jonquière / Kénogami)	Jonquière (secteur Arvida)	Shipshaw (puits)	Lac Kénogami (Pointe de Sable)	Unités
Conductivité	0,47	N/A	N/A	0,24	N/A	N/A	N/A	0,38	0,52	mS/cm
Zinc (Zn)	N/A	<0,015	N/A	N/A	N/A	<0,015	0,09	N/A	N/A	mg/L
Sulfates (SO₄)	33,1	16,2	N/A	5	N/A	12,0	18	7,5	7,2	mg/L
Sodium (Na)	7,6	2,5	2,1	4,8	N/A	7,0	9	14	22	mg/L
Chlorures (Cl)	8,0	3,9	2,0	18	N/A	3,0	3,9	12	52	mg/L
Potassium (K)	3,4	N/A	N/A	1,6	N/A	N/A	N/A	3,6	1,2	mg/L
Phosphore total (P)	<0,010	<0,02	<0,02	0,006	N/A	N/A	N/A	0,012	0,015	mg/L
Solides dissous totaux	260	N/A	N/A	190	N/A	N/A	N/A	206	280	mg/L
Sulfure (H₂S)	<0,020	<0,020	<0,020	<0,02	N/A	N/A	N/A	<0,005	<0,020	mg/L
Azote ammoniacal (NH₄)	<0,020	<0,05	<0,05	<0,02	N/A	N/A	N/A	<0,04	<0,020	mg/L N
Carbone organique total	1,2	N/A	N/A	0,8	N/A	N/A	N/A	2,6	1,4	mg/L
Composés perfluorés (SPFA)¹	8	<1	1	1	N/A	<1	<1	<1	<1	ng/L

N.B. : Le symbole < signifie que le résultat est inférieur à la limite de détection de la méthode d'analyse.

¹ La concentration maximale de 30 ng/L de SPFA respectée en tout temps, conformément à l'objectif de qualité de l'eau potable fixée par Santé Canada.

Tableaux des dépassements de norme sur l'eau potable

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Réseau d'aqueduc	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population et corriger la situation
2025-04-18	Escherichia coli	Puits S-72 5654, chemin St-Louis, La Baie	Arrondissement de La Baie	Présence de Escherichia coli RQEP, Annexe 1, 1.a)	8 UFC/100ml	Dû au démarrage du puits en urgence, à la suite du bris d'un autre puits. Délimiter le secteur touché. Avis d'ébullition : les utilisateurs ont été avisés par avis téléphonique automatisé et sur le site internet de la Ville de Saguenay. Les maisons d'hébergement de personnes âgées, d'établissements de santé, les garderies, les restaurants et les industries alimentaires qui se trouvent dans le secteur touché ont été avisés. Échantillonnage supplémentaire. Travail sur les procédures lors de démarrage en urgence.
2025-05-02	Virus coliphages F-spécifiques	Puits Shipshaw Sud 1020 ch de la Sablière Shipshaw	Shipshaw (puits)	Présence de Virus coliphages F-spécifiques RQEP, Annexe 1, 1.a)	Présence	Échantillonnage supplémentaire, investigation pour trouver la cause afin de corriger la situation. Suivi plus serré en collaboration avec la Santé publique.
2025-05-29	Coliformes totaux	Réseau Shipshaw Sud	Shipshaw (puits)	Présence de Coli. totaux RQEP, Annexe 1, 1.d)	1 UFC/100ml	Échantillonnage supplémentaire, investigation pour trouver la cause afin de corriger la situation. Suivi plus serré en collaboration avec la Santé publique.
2025-07-01	Bactéries atypiques	Garage Vimy 2025, rue de Vimy, Chicoutimi	Chicoutimi (Chicoutimi Nord)	<200 RQEP, Annexe 1, 1.e)	>200 UFC/100ml	Délimiter le secteur touché, échantillonnage supplémentaire. Suivi plus serré pour le secteur touché.

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Réseau d'aqueduc	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population et corriger la situation
2025-07-17	Escherichia coli	Immeubles & Parcs Caserne de pompiers 2589, rue Roussel, Chicoutimi	Chicoutimi (Chicoutimi Nord)	Présence de Escherichia coli RQEP, Annexe 1, 1.f)	TNI (trop nombreux pour être identifiés)	Variations de pression importantes sur le réseau de distribution, des correctifs ont été appliqués à l'usine. Délimiter le secteur touché. Avis d'ébullition : les utilisateurs ont été avisés par avis téléphonique automatisé et sur le site internet de la Ville de Saguenay. Les maisons d'hébergement de personnes âgées, d'établissements de santé, les garderies, les restaurants et les industries alimentaires qui se trouvent dans le secteur touché ont été avisés. Échantillonnage supplémentaire.
2025-07-24	Escherichia coli	Puits Shipshaw Sud 1020 ch de la Sablière Shipshaw	Shipshaw (puits)	Présence d'Escherichia coli RQEP, Annexe 1, 1.f)	TNI (trop nombreux pour être identifiés)	Investigation pour trouver la cause afin de corriger la situation. Ajout d'une chloration temporaire. Avis d'ébullition : les utilisateurs ont été avisés par avis téléphonique automatisé et sur le site internet de la Ville de Saguenay. Les maisons d'hébergement de personnes âgées, d'établissements de santé, les garderies, les restaurants et les industries alimentaires qui se trouvent dans le secteur touché ont été avisés. Échantillonnage supplémentaire. Pour les prochains échantillonnages, ajout de la méthode d'analyse « présence/absence » pour les E. coli et des coliformes totaux, ce qui pourrait éviter des avis d'ébullition causés par des dénombrements trop nombreux pour être identifiés.
2025-08-07	Escherichia coli	Puits Shipshaw Sud 1020 ch de la Sablière Shipshaw	Shipshaw (puits)	Présence d'Escherichia coli RQEP, Annexe 1, 1.f)	TNI (trop nombreux pour être identifiés)	
2025-08-20	Escherichia coli	Surpresseur Coulombe 1861, route Coulombe Shipshaw	Shipshaw (puits)	Présence d'Escherichia coli RQEP, Annexe 1, 1.f)	TNI (trop nombreux pour être identifiés)	
2025-08-20	Escherichia coli	Centre communautaire 1983, rue de la Montagne Shipshaw	Shipshaw (puits)	Présence d'Escherichia coli RQEP, Annexe 1, 1.f)	TNI (trop nombreux pour être identifiés)	

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Réseau d'aqueduc	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population et corriger la situation
2025-10-17	Bactéries atypiques	Réservoir de l'aéroport 6840, ch de l'Aéroport	Arrondissement de La Baie	<200 RQEP, Annexe 1, 1.e)	>200 UFC/100 ml	Délimiter le secteur touché, échantillonnage supplémentaire. Suivi plus serré pour le secteur touché.
2025-11-01	Escherichia coli	Pavillon parc de la place du 150e 3020, rue Monseigneur-Dufour	Arrondissement de La Baie	Présence d'Escherichia coli RQEP, Annexe 1, 1.a)	1 UFC/100 ml	Investigation pour trouver la cause afin de corriger la situation. Des travaux d'aqueduc ont eu lieu dans le secteur. Délimiter le secteur touché. Avis d'ébullition : les utilisateurs ont été avisés par avis téléphonique automatisé et sur le site internet de la Ville de Saguenay. Les maisons d'hébergement de personnes âgées, d'établissements de santé, les garderies, les restaurants et les industries alimentaires qui se trouvent dans le secteur touché ont été avisés. Échantillonnage supplémentaire.
2025-03-19	Plomb	112 Place des Écorceurs, Chicoutimi	Chicoutimi (Chicoutimi)	<0,005 mg/L RQEP, Annexe 1, 2	0,0074 mg/L	Communiquer les résultats au ministère et la DSP. Échantillonner rapidement pour investigation supplémentaire et retour à la conformité. Interpréter et communiquer les résultats et recommandations aux personnes concernées.

Nom et signature des personnes ayant préparé le présent rapport

Nom : Sylvain Gagné

Fonction : Technicien traitement des eaux

Signature :  Date : 2026-07-09

Nom : Philippe Lanthier

Fonction : Technicien traitement des eaux

Signature :  Date : 2026-07-09